



CABINET DU HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
Bureau de la communication interministérielle

Nouméa, le 19 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

ELECTIONS PROVINCIALES : DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

Toutes les déclarations de candidature pour les élections provinciales du 12 mai 2019 doivent être déposées par le candidat tête de liste ou son mandataire au Centre administratif du haut-commissariat, 9 bis rue de la République à Nouméa avant le mardi 23 avril 2019 à 18 heures.

Il est indispensable de prendre rendez-vous en contactant le 79 72 06 ou le 79 72 04.

Pour valider les listes, les services du haut-commissariat doivent vérifier l'éligibilité de tous les membres de chaque liste. **Il est vivement recommandé de déposer les listes au plus tard le samedi 20 avril** afin que les vérifications soient faites et que d'éventuelles modifications puissent être prises en compte à temps.

A compter du mardi 23 avril 2019 à 18 heures, aucune modification de liste ne sera possible. Une irrégularité entraînera le rejet définitif de la liste.

Les listes définitives pour chaque province seront publiées au JONC au plus tard le samedi 27 avril 2019.

=> Toutes les informations utiles destinées aux candidats aux élections provinciales sont regroupées dans le **guide du candidat**, disponible sur les sites aux adresses suivantes :

www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Politiques-publiques/Provinciales-2019

www.elections-nc.fr/elections-provinciales-2019/infos-candidats

Contact presse :

Charlotte Mannevy

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr